Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 février 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (93r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 février 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43055

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 février 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43055?context=pdf

Description

RésuméSur la créance à recouvrer auprès de Séguin et Régnier. Puisque Regnier refuse de remettre la marchandise, Godin ne veut plus de compromis. Il souhaite la faillite de Séguin et Régnier ou la remise immédiate de ses marchandises en dépôt.

Mots-clés

Distribution des produits, Finances d'entreprise
Personnes citéesSéguin (A.) et Régnier
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 10/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43055?context=pdf

Guise le 18 février 1866

A Monsieur Cantagrel

Je n'ai rien de bien nouveau à ajouter à ma lettre du 16 Séguin se refuse donc à me remettre la Mdise en ce cas n'ayez aucun ménagement il ne souffrez aucun atermoiment si l'on ne remet au nom de MM allez une autorisation de prendre les Mdses pour leur compte à payer en ~~billets~~ traites que je fournirai sur eux (Séguin et Regnier)

Je n'accepterai aucun arrangement ni n'accorderai aucun délai je veux la faillite ou la remise immédiate de mes marchandises

dans tous les cas il ne peuvent se refuser à me remettre mon dépôt chez eux, agissez de suite et en même temps que pour le reste à ce qu'il me soit rendu

Votre bien dévoué

Godin